

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1463

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Carrefour de la Libération - Individualisation d'autorisation de programme - Etudes préliminaires (plan, programme et dossier de DUP)**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La restructuration du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

Ce carrefour était constitué, jusqu'au décroisement des compétences entre le Conseil général et la Communauté urbaine au 1er janvier 2000, de trois voies départementales (routes départementales 99, 42 et 489). Depuis, le 1er janvier 2000, la partie nord de la route départementale 489 (avenue Général de Gaulle) ainsi que la route départementale 99 (rue François Mermet et avenue du Général Brosset) sont devenues communautaires.

Dès 1992, le conseil général du Rhône avait initié les études relatives au réaménagement de cette voie qui subissait, déjà depuis de très nombreuses années, d'importants dysfonctionnements. Le principe retenu était celui d'un giratoire. Ce projet, nécessitant des acquisitions foncières, a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en 1999 au profit du conseil général du Rhône.

Les objectifs de la municipalité pour cet aménagement visaient à :

- favoriser le trafic interne et les échanges en limitant le transit,
- sécuriser les cheminements piétonniers,
- prendre en compte l'évolution de l'environnement du carrefour, notamment la réalisation de nouveaux logements, du groupe scolaire et de la crèche.

En 2000, à la demande de la municipalité, la Communauté urbaine a donc mené deux études de circulation :

- la première, sur l'axe Grand Bois, Finat Duclos, François Mermet avec, pour objectif, l'amélioration des déplacements piétonniers et la recherche de mesures empêchant l'augmentation du trafic,
- la deuxième, dans le cadre du projet de restructuration du centre de Tassin la Demi lune, qui a montré l'intérêt de maîtriser les flux en amont du centre-ville.

Il a alors été constaté que l'aménagement d'un carrefour de type giratoire ne constituait pas la meilleure réponse aux objectifs de la municipalité. Les élus de Tassin la Demi Lune ont clairement exprimé leur préférence pour un carrefour à feux.

L'opération étant d'initiative communautaire, la Communauté assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération dans le cadre de l'actuelle convention de décroisement. Cette opération sera financée entièrement par la Communauté urbaine.

Dans ces conditions, compte tenu du changement du maître d'ouvrage et de la nature des travaux, le lancement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) est nécessaire.

Le montant total des acquisitions foncières restant à réaliser et des travaux est évalué à 700 000 € TTC. La dépense déjà engagée par le Conseil général au titre des acquisitions foncières et des études s'élève à 451 000 € TTC.

Au cours de l'année 2003, il pourrait être procédé à :

- la rédaction et la négociation d'une convention avec le conseil général du Rhône,
- l'établissement d'un plan-programme,
- l'établissement du levé topographique,
- l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP).

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve les études de restructuration du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune pour un montant de 45 000 € TTC.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant le carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune s'élevant à 45 000 € pour l'année 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,